



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

- Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30
(16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

- Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com 02.47.62.33.76

- Admissions

Informations & démarches d'inscriptions
magali.jourdain@its-tours.com
02.47.62.33.61

- Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

- Apprentissage

 CFA SMS (sanitaire médico-social)
contact@cfasms.com

Unité de formation des apprentis de l'ITS (UFA)
apprentissage@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS ! Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS Tours et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.



TUTEUR / MAITRE D'APPRENTISSAGE

en INTER

Max 16 participants

Possibilité
en INTRA

Habilitation CPNE-FP
RS 7445



17 rue Groison 37100 TOURS

www.its-tours.com

SON RÔLE

Le maître d'apprentissage/tuteur exerce une fonction d'accompagnement et d'organisation du parcours formatif d'alternants (apprentis, stagiaires, étudiants, salariés en contrat de professionnalisation, nouveaux salariés). Il contribue à la construction et au développement des compétences professionnelles au cours de périodes de formation pratique ou de stages.

PRÉREQUIS

Être professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire amené à encadrer des apprentis, stagiaires, étudiants, personnes en reconversion, nouveaux salariés.

FORMATION (37 h) OBJECTIFS

Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'établissement.

Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'établissement.

Organiser les activités de l'alternant.

Accompagner la progression de l'alternant au sein de l'établissement

Évaluer l'alternant sur ses compétences par rapport aux situations rencontrées

Communiquer sur le suivi et les besoins d'apprentissages/réalisations auprès des parties prenantes impliquées.

PROGRAMME

Module 1 : Préparation et intégration de l'apprenti/alternant

Le contexte législatif et réglementaire de l'accueil et de l'accompagnement d'un alternant.

Les rôles et missions de l'ensemble des acteurs internes et externes.

Module 2 : Accueil et intégration de l'apprenti/alternant

Les enjeux de l'accueil : le rôle du maître d'apprentissage/tuteur dans l'intégration de l'alternant. Place de l'équipe. Les informations à transmettre à l'alternant relatives aux spécificités de l'établissement d'accueil.

Les outils et documents de l'accueil.

Module 3 : Accompagnement de l'apprenti/alternant dans son parcours professionnel

Le référentiel du métier préparé par l'alternant ; sa place dans l'accompagnement à la professionnalisation. Identifier la notion de compétences, apprendre par le travail. Élaboration et construction de situations apprenantes ; le scénario d'accompagnement, les ressources disponibles.

Les modalités de partenariat et de communication avec l'école : les documents, le partenariat pédagogique.

Module 4 : Accompagnement de la progression de l'apprenti/alternant dans son acquisition de savoir-faire et méthodes

Co-construction du parcours de professionnalisation : identifier les besoins de l'alternant en lien avec les pratiques professionnelles de déontologie du métier.

Approche de l'entretien d'explicitation : un outil au service de la verbalisation de l'expérience et de l'échange entre le tuteur/maître d'apprentissage et l'alternant.

Module 5 : Évaluation des acquis des compétences professionnelles de l'apprenti/alternant

Rôle de l'évaluation dans l'accompagnement et la progression de l'alternant. Les outils d'évaluation.

Les différents types d'évaluation. Les caractéristiques de la mise en œuvre de l'évaluation. Les modalités d'évaluation. Les compétences transversales.

MÉTHODES & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

En présentiel et 2 heures en distanciel sur la construction d'outils.

Recueil des attentes. Tour de table.

Pédagogie active, centrée sur l'apprenant et ses expériences issues du terrain (apports théoriques et pratiques, mises en situation).

Échanges à partir de situations apportées et d'expériences vécues par les professionnels.

Méthode interactive favorisant l'expression des stagiaires.

E-learning : 2h (M2)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de l'atteinte des objectifs en début et en fin de formation.

- Évaluation de satisfaction.

ACCES AUX EPREUVES D'EVALUATION

Peuvent se présenter aux sessions d'examens en vue de l'obtention de la certification relative aux compétences de Tuteur/Maître d'apprentissage, le candidat justifiant soit :

- De l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale du parcours ;
- D'une formation de Tuteur/Maître d'apprentissage en lien avec le référentiel de compétences.

MODALITES D'EVALUATION

- 2 études de cas comprenant une soutenance devant un jury
- 1 cas pratique comprenant une soutenance devant un jury
- 1 questionnaire à visée professionnelle

CERTIFICATION RS 7445

Certificateur : Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (CPNE-FP)

Durée : 8 heures

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7445>

Les formateurs sont tous des professionnels dans le domaine couvert par les interventions, et ayant une expérience en formation ou accompagnement d'adultes. L'équipe pédagogique est constituée de formateurs ayant des diplômes, des compétences et des expériences dans le champ de l'accompagnement tutorial. Les formateurs se tiennent régulièrement à jour sur l'élaboration de nouvelles techniques ou concernant les approches et les évolutions professionnelles.

Dernière mise à jour : 03/09/2026

CALENDRIER ET INSCRIPTION

Lieu : Site de Tours

(ITS-17 rue Groison, 37100 TOURS)

Session 2 : 15, 16 octobre ; 19, 20 novembre ; 1^{er} décembre (E-learning) et 10 décembre 2026

Evaluations/Certification : 8 heures

Lieu : Site de Chartres

(Pôle universitaire, 21 rue Loigny la Bataille, 28000 CHARTRES)

Session : 16-17 novembre, 24 novembre (E-learning), 15-16 décembre 2026 et 11 janvier 2027

Evaluations/Certification : 8 heures

Lieu : site de Blois

(8 rue du Professeur Philippe Maupas - 41260 La Chaussée-Saint-Victor)

Session : en programmation selon le nombre d'inscrits

Modalités et délai d'accès

Fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'ITS) dûment complétée à renvoyer par mail à l'adresse indiquée, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. Nous contacter si ce délai ne peut pas être respecté.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Coût de la formation et certification : 630 euros

Plusieurs possibilités de Financement selon votre profil :

- Par l'employeur
- Par l'opérateur de compétence.
- En autofinancement
- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de Financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : magali.jourdain@its-tours.com